

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTÉ ADMINISTRATIF 2020 CAISSE DES ÉCOLES

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif ainsi qu'au compte administratif afin permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif est le bilan financier de la Caisse des écoles, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020. Il doit être voté par le Comité avant le 30 juin de l'année suivante et être en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable Public.

### • **1- Présentation du Compte Administratif 2020 de la Caisse des écoles**

Le compte administratif comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

- Section de fonctionnement en dépenses : 13 790,89 €
- Section de fonctionnement en recettes : 6 234,70 €
- Résultat de l'exercice en fonctionnement 2020 : -7 556,19 €

La section de fonctionnement sert à financer les dépenses courantes

#### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRE	LIBELLÉ	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020	CHAPITRE	LIBELLÉ	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020
011	Charges courants	6 978,62	12 450,00	6 428,89	70	Produits des services	9 479,57	1 210,40	1 229,70
65	Autres charges courantes	6 120,00	7 750,00	7 332,00	74	Dotations et subventions	6 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	30,00	77	Produits exceptionnels	833,54	100,00	5,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>13 098,62</b>	<b>20 200,00</b>	<b>13 790,89</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>16 313,11</b>	<b>6 310,40</b>	<b>6 234,70</b>
001	Reprise du déficit	0,00	0,00	0,00	002	Reprise de l'excédent	10 675,11	13 889,60	13 889,60
<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES</b>		<b>13 098,62</b>	<b>20 200,00</b>	<b>13 790,89</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>		<b>26 988,22</b>	<b>20 200,00</b>	<b>20 124,30</b>

**VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES**

CHAPITRE	INVESTISSEMENT	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020	CHAPITRE	INVESTISSEMENT	C.A. 2019	B.P. 2020	C.A. 2020
21	Immobilisations	545,71	545,71	545,71	001	Reprise de l'excédent	545,71	545,71	545,71
<b>TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES</b>		<b>545,71</b>	<b>545,71</b>	<b>545,71</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL RECETTES</b>		<b>545,71</b>	<b>545,71</b>	<b>545,71</b>

L'année 2020 est une année particulière, à cause du COVID 19 l'ensemble des activités prévues ont été annulées à l'exception du Forum des associations qui s'est déroulé en septembre. Pour ne pas pénaliser les écoles et compte tenu d'un excédent antérieur conséquent de 13.889,60 €, le Comité avait décidé pour 2020 de verser les subventions aux O.C.C.E. des trois groupes scolaires. De ce fait, en 2020, les dépenses de fonctionnement de 2020 par rapport à celles de 2019 présentent une légère hausse de 5,25 %, par contre les recettes liées aux activités accusent une baisse de 12,97 %.

Une des principales dépenses en dehors des subventions, c'est l'achat des dictionnaires pour les enfants de grande section de maternelle entrant au cours préparatoire (C.P.) et pour les élèves de CM2 entrant en 6<sup>ème</sup>.

La Caisse des écoles a été aussi financée par une subvention de la Commune à hauteur de 5.000 € en diminution de 1.000 € par rapport à 2019 mais tenant compte de l'excédent de 2019.

- **2- Évolution des effectifs scolaires**

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES**

Année scolaire		2018/2019		2019/2020		2019/2020
Écoles	Niveau	Nombre d'élèves au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Nombre de classes	Nombre d'élèves au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Nombre de classes	Écarts
Marie Curie	Maternelle	193	8	170	7	-23
	Élémentaire + ULIS*	306	11 + 1	359	13 + 1	53
Pierre Curie	Maternelle	181	7	166	7	-15
	Élémentaire	292	11	294	11	2
Louise Michel	Maternelle	48	2	102	4	54
	Élémentaire	52	2	117	4	65
<b>TOTAL :</b>		<b>1 072</b>	<b>42</b>	<b>1 208</b>	<b>47</b>	<b>136</b>

\* Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont en France des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires.

Pour la rentrée scolaire de 2019/2020, il y a eu 6 ouvertures de classes : 2 à l'élémentaire Marie Curie et 4 au groupe scolaire Louise Michel ouvert en septembre 2018 et une fermeture de classe à la maternelle Marie Curie. Cela correspond à l'arrivée de 136 nouveaux élèves au sein des 3 groupes scolaires de la Commune, soit une hausse de 12,69% par rapport à la rentrée 2018/2019.



- **3- Principaux ratios**

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens. Ils permettent de comparer la situation de la Caisse de écoles d'en mesurer l'évolution dans le temps.

Cependant, ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation d'une année sur l'autre peut être très différente en fonction d'éléments extérieurs difficilement maîtrisables.

RATIOS	CAISSE DES ÉCOLES		Définitions (articles R.2313-7 et R.2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)
	B.P. 2020	C.A. 2020	
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	2,40	1,64	Les dépenses réelles de fonctionnement rapportées au nombre d'habitant, permettent de mesurer l'activité de la Caisse des écoles.
2 – Recettes réelles de fonctionnement / population	0.75	0.74	Les recettes réelles de fonctionnement sont les ressources courantes de la Caisse des écoles. C'est un aperçu de la mobilisation des parents aux manifestations de la Caisse des écoles.
3 – Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00	Il n'y a pas d'emprunt sur la Caisse des écoles